

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN / MME SABINE BERNASCONI

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
14 Septembre 2018**

OBJET : Modalités techniques et financières n°1

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 14 Septembre 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'approuver :

- la modification d'affectation sur l'Autorisation de Programme du Museon Arlaten « Productions multimédias du Museon Rénové » comme indiqué dans le rapport,
- les affectations comme indiqué en annexe du rapport,
- les conditions générales de vente au sein de la boutique du Musée départemental Arles antique,
- la gratuité d'entrée au sein du Musée départemental Arles antique à l'occasion de la fête de la science le 6 et 7 octobre 2018.

Les recettes seront imputées au chapitre 70 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
**Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée